

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANCIE
Séance du 14 septembre 2026**

Délibération n° 2026.09.69

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 7 septembre 2026

L’an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mme et MM. Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD et Emmanuel CHERMETTE

Madame Valérie CALLARD est élue secrétaire de séance.

Objet : Don de l’association « Portages des repas à domicile »

Par courrier en date du 30 juin 2026, l’association « Portages des repas à domicile » a fait part à la commune de sa dissolution.

Elle nous indique que le solde financier de l’association sera réparti à part égale aux 3 communes bénéficiant des services soit un montant de 2 996.52 € pour la commune de Lancié.

Elle précise que cette somme devra être utilisée uniquement pour l’achat de matériel à destination des associations de la commune.

Afin de prendre en charge cette recette, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité :

- ✓ D’accepter le don de l’association « Portages des repas à domicile » d’un montant de 2 996.52 €
- ✓ De s’engager à utiliser cette somme pour l’achat de matériel au profit d’associations Lanceronnes

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Valérie CALLARD

